



**Fiche
pratique**

Chauves-souris en Mayenne



Dessin : Marie-Line Brunet

Tout comme nous, les chauves-souris sont des **mammifères**. Elles possèdent des poils et les femelles mettront au monde un seul petit par année, allaité durant les premières semaines de sa vie.

En revanche, les chauves-souris sont les seuls mammifères aptes à voler activement, grâce à une adaptation morphologique de leurs mains : les doigts sont allongés et reliés ensemble par une membrane de peau. Il s'agit d'animaux très agiles en vol, capables de nombreuses figures aériennes !

En Mayenne, on retrouve **18 espèces** différentes de chauves-souris, sur 35 répertoriées en France. Si certaines d'entre elles peuvent être aperçues assez souvent, beaucoup restent rares et menacées de disparition.

En France, des lois ont été votées pour les protéger. Ainsi, il est interdit de les tuer, de

les capturer, ou encore d'altérer leurs milieux de vie.

Bien que vivant souvent à proximité de l'Homme, ces animaux discrets sont encore méconnus. Apprendre à les découvrir permet à chacun de mieux les préserver !

Une chauve-souris est entrée dans une pièce de la maison, que faire ?

Une telle visite est souvent accidentelle (un jeune maladroit).

Il faut rester calme et ne pas tenter de la faire fuir en la poursuivant, cela augmenterait la panique.

Ouvrez grand la fenêtre, éteignez la lumière et sortez en fermant la porte.

Elle sortira toute seule en quelques minutes.

Pour plus d'informations contactez : **Mayenne Nature Environnement**

16, rue Auguste-Renoir - 53950 LOUVERNÉ

mayenne.nature.environnement@wanadoo.fr / **Tél : 02 43 02 97 56**



Le saviez-vous ?



Aucune chauve-souris ne se nourrit de sang en Europe.

Elles mangent uniquement des insectes. Chassant la nuit, elles prennent le relais des oiseaux insectivores diurnes comme les hirondelles. Moustiques ou insectes néfastes aux cultures (noctuelles, pyrales...) sont chaque soir au menu et les chauves-souris ont un solide appétit : le Petit Rhinolophe peut manger en une nuit l'équivalent de 3 000 moustiques !

Les chauves-souris ne « prolifèrent » pas.

Ce ne sont pas des rongeurs. Si leur nombre peut sembler important (parfois plusieurs centaines), c'est parce que les femelles se regroupent l'été dans des endroits chauds et calmes, pour mettre au monde leur seul petit de l'année (nursérie).

Les chauves-souris ne sont pas aveugles.

Au contraire, tout éclairage direct risque de les perturber ! Leur vue n'est cependant pas suffisante pour se déplacer dans l'obscurité. Elles ont donc développé un sixième sens, l'écholocation, un système avec des performances incroyables (sonar). Certaines espèces peuvent repérer un fil de 0,05 mm d'épaisseur à plusieurs mètres de distance. Ceci leur permet de se déplacer dans l'obscurité et de repérer leurs petites proies.

Les chauves-souris ne font pas de nids.

Il s'agit d'animaux qui prennent simplement place à un endroit (gîte). Ils ne détériorent pas les boiseries ou les fils électriques, n'élargissent pas les trous déjà présents.

Leurs crottes ne dégradent pas les boiseries ou les isolations.

De la taille d'un grain de riz, elles sont seulement constituées des restes de carapaces d'insectes et peuvent être utilisées comme engrais lorsqu'elles s'accumulent.

Les chauves-souris hibernent.

De novembre à mars, les chauves-souris vont adopter un mode de vie ralenti pour survivre au manque de proies et aux basses températures. Elles s'installent dans des endroits tranquilles, à températures constantes. Il ne faut pas les déranger, car chaque réveil leur fait consommer l'équivalent de 3 mois de réserves de graisses indispensables à l'hibernation.

Les chauves-souris ne s'accrochent pas dans les cheveux.

Cette idée, tirée par les cheveux, vient d'une histoire racontée aux enfants, pour les dissuader de sortir le soir... En tant qu'animal sauvage, la chauve-souris cherchera à éviter tout contact avec l'Homme !

Rechercher et inventorier les chauves-souris, dans quel but ?

Durant l'été et l'hiver, des bénévoles et salariés de l'association parcourent le département pour rechercher de nouveaux gîtes à chauves-souris, ou pour compter le nombre d'individus sur les sites déjà connus. Ces informations sont capitales car elles aident à mieux appréhender l'évolution des populations et de mettre en place des mesures de protection ajustées. Cela permet aussi d'avoir un contact régulier avec le propriétaire et de l'accompagner dans la cohabitation.

Si des chauves-souris ont élu domicile chez vous (greniers, granges, caves...) et que vous souhaitez aider à les préserver, merci de nous contacter !

Les causes de disparition

Certaines espèces de chauves-souris figurent parmi les animaux les plus menacés d'Europe, principalement en raison des activités humaines.

La disparition de leurs gîtes constitue l'une des principales menaces : rénovation de bâtiments, aménagement des combles, disparition ou fermeture des souterrains, éclairage de monuments, abattage des arbres creux, rénovation des ponts... autant de facteurs qui font que de nombreuses espèces disparaissent de secteurs ou de régions entières. Certaines habitations constituent ainsi les derniers refuges adaptés...



Les réflexes de bon voisinage

Si vous avez une colonie chez vous, voici comment devenir un acteur de sa sauvegarde :

- Ne perturbez pas la colonie durant la période de reproduction (mai à août) : les jeunes sont très sensibles et il est préférable de reporter des travaux (charpente, toiture, ...).
- N'obstruez pas les accès au bâtiment, les chauves-souris seraient piégées à l'intérieur.
- Supprimez les « grillages à poules » (mailles hexagonales serrées), ce sont des pièges mortels pour les chauves-souris qui y coincent leur avant bras et ne peuvent plus s'en dégager. Un dispositif approprié existe.
- Ne traitez les charpentes que si c'est réellement nécessaire. Dans ce cas, favorisez le traitement curatif à air chaud ou les composés du cuivre ou du zinc. Respectez bien les doses (pulvérisations à basse pression, voire par injection) et évitez les solvants pétroliers.
- Limitez l'utilisation d'insecticides, qui vont intoxiquer les chauves-souris, alors que ces dernières jouent un très bon rôle d'insecticide naturel.
- Si votre maison héberge de nombreuses chauves-souris et que vous souhaitez aller plus loin, une convention peut être établie avec l'association. Il s'agit d'engagements mutuels permettant d'assurer la protection des espèces et de faciliter la cohabitation.

Un problème de cohabitation avec les chauves-souris ?

Le réseau « SOS chauves-souris » est là pour vous renseigner et vous aider !

Souvent, des maisons accueillent des colonies sans même que leurs propriétaires ne s'en rendent compte. Toutefois, lorsque le nombre d'individus est important, des problèmes de cohabitation peuvent parfois survenir : bruits, odeurs, crottes qui s'accumulent en grand nombre...

Si ces nuisances deviennent difficiles à supporter, ou si vous avez simplement besoin de conseils sur la meilleure façon de cohabiter avec ces animaux, contactez le réseau :

mne.servicecivique2@orange.fr - 02 43 02 97 56



Dans tous les cas, il est important d'être bien renseigné avant d'agir : la réalisation de travaux doit respecter certaines règles !

Nichoir... les chauves-souris aussi !

La raréfaction des gîtes habituels (combles ou caves accessibles, cavités dans les arbres ...) entraîne une crise du logement !

Un moyen simple et efficace de fournir un gîte aux chauves-souris consiste à poser des nichoirs. On peut en trouver à MNE ou les réaliser soi-même.

Construire son propre nichoir en bois

Le schéma ci-contre montre les pièces à assembler et les dimensions à respecter. Le montage illustré et des conseils supplémentaires sont sur le site : www.dsne.org/Comment-construire-un-nichoir-a.html

Quel bois utiliser ?

Épais (2 cm) et résistant, il doit permettre au nichoir d'être étanche et isolant aux variations de températures.

Ne jamais peindre ou vernir le bois (intérieur et extérieur) : les solvants et vernis seraient nocifs pour les occupants !

Quand et où l'installer ?

De préférence dès la fin de l'hiver : les chauves-souris tout juste sorties d'hibernation recherchent alors un gîte de transition.

Fixez solidement le nichoir à plus de 3 m de haut et assurez-vous qu'il est hors d'atteinte des prédateurs.

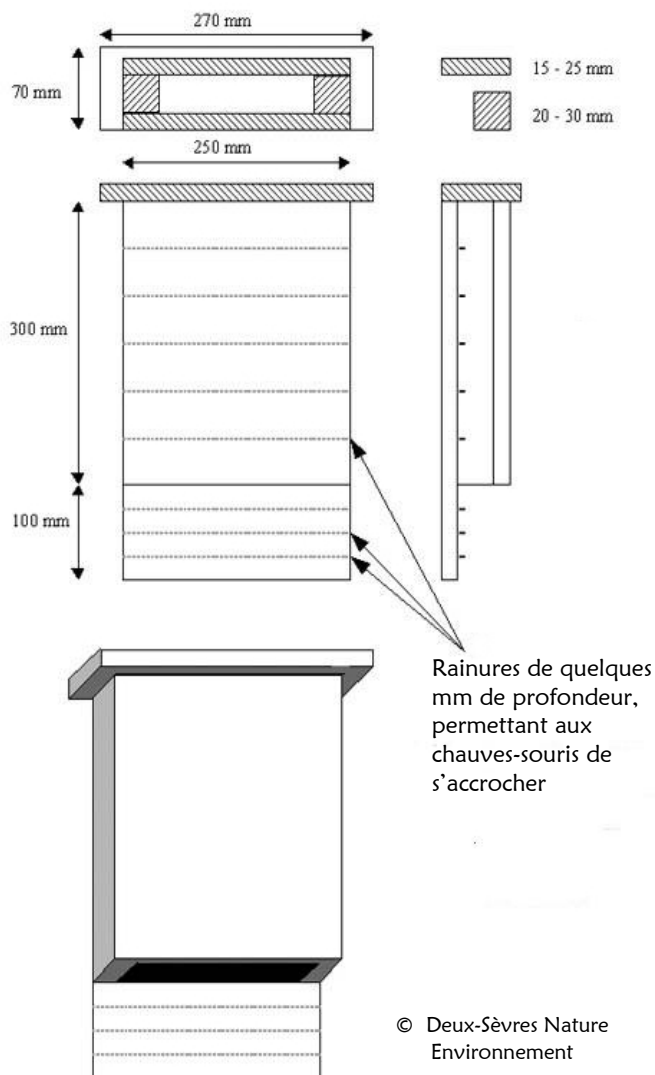
Orientez-le au sud, il bénéficiera de la chaleur tout en étant abrité de la pluie et du vent.

Une fois placé, il ne faudra plus y toucher ! N'essayez pas d'aller voir dedans.



D'autres sortes d'abris peuvent être créés, en extérieur comme en intérieur (faux-volet, gîte sur poutre, gîte en bardage...).

Contactez-nous pour plus de renseignements.



Guano : un engrais naturel !

L'accumulation des crottes de chauves-souris, forme ce que l'on appelle le « guano ». Il s'agit d'un excellent engrais (riche en composés nitrés), commercialisé dans plusieurs pays et disponible sur demande à MNE. Il s'utilise principalement au printemps, au démarrage de la plante.

Dosage :
*environ 1 poignée par m²
(ou 1 L pour 20 L de terre)*



Astuce : *lorsque la colonie a quitté les lieux, la pose (au sol ou suspendue) d'une bâche en plastique facilitera la récupération du guano pour les années suivantes !*